Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270895
Centre d'intérêt: 230

Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des réseaux.

Départ de l'école, entrée sur le marché du travail / [Ministère de l'éducation, Direction générale des réseaux]. -- Québec : La Direction, 1979.
40 p. : ill. ; 23 cm.

Code: 51-3584.

ISBN 2-550-00481-7

Cote Dewey: 362.9'714/03d Cote LC: HV/4199.5/.03

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Marché du travail *Droits de l'étudiant *Droits et responsabilités *Education du consommateur *Service social *Guide de l'étudiant *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Commission scolaire régionale de la Péninsule (Gaspé, Québec) *Polyvalente C.-E. Pouliot (Gaspé, Québec)

Document préparé par le Service aux étudiants de la polyvalente C.-E. Pouliot (Gaspé) dans le cadre du projet "Consommateur averti pour drop out". Il s'agit d'une liste de conseils et d'adresses utiles destinés aux élèves du secondaire qui quittent prématurément leurs études pour le marché du travail. On y trouve diverses informations sur le marché du travail et les services d'aide gouvernementaux: assurance-chômage, aide juridique, bureaux de placement, etc.

Type de document: d
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8270895

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

Départ de l'Ecole Entrée sur le marché du travail

51-3584

Dépôt légal: 4e trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-00481-7

EDUQ 8270895

Départ de l'Ecole Entrée sur le marché du travail

SALUT!

Tu prévois quitter l'école pour travailler, voyager, c'est définitif ou temporaire...

Tu trouveras dans ces pages des informations sur tes droits, des services et des démarches à effectuer.

Ce document a pu être réalisé dans le cadre du projet "Consommateur averti pour drop out" à la polyvalente C.E. Pouliot de Gaspé. Ont participé à la réalisation de cette brochure les personnes suivantes:

Suzanne Arsenau,
Service Social Scolaire

Pierre Houde,
Animateur du projet

Dessins: Michel Coulombe

Nous espérons que ce répertoire de ressources pourra t'être utile dans la réalisation de tes projets.

Bonne Chance!

En 19 - , environ étudiants de la polyvalente ont abandonné l'école.

Tu n'es pas le seul mais ta situation sera plus ou moins difficile selon ton age.

MOINS DE 16 ANS

- La loi de la fréquentation scolaire les oblige à poursuivre leurs études jusqu'à leur quinzième année révolue.
- Le code du travail n'accepte pas de travailleur ayant moins de 16 ans.
- L'aide sociale n'est pas accessible à ces étudiants (sauf exception) (vg. aide sociale).
- L'éducation permanente n'est pas accessible à ces étudiants.

- Ils peuvent quitter l'école.
- Statut de travailleurs selon le code du travail.
- Non éligible à l'aide sociale (sauf exception).
- Eligible a l'éducation permanente s'ils ont abandonné l'école depuis un an.

16 ANS

17 ANS ET PLUS

- Apte à quitter l'école.
- Reconnu par le code du travail.
- Eligible à l'éducation permanente s'il a laissé l'école depuis un an.
- Eligible à l'aide sociale à partir de 18 ans.

ÉCOLE
M.C.

par où commencer?

Mot des Services aux Etudiants ..... P. 5

Travail

Preuve de fréquentation scolaire ..... P. 10
Démarches - placement ..... P. 11
Douze moyens pour demeurer sans emploi ..... P. 13
Forces Armées ..... P. 15
Votre premier jour de travail ..... P. 16

Accidents de travail ..... P. 18
Assurance-chômage ..... P. 21
Aide Sociale ..... P. 22
Service d'éducation aux adultes ..... P. 23

Services

Service Social ..... P. 27
Loi de la Protection de la Jeunesse ..... P. 27
Service aux mères célibataires ..... P. 29
Service Santé ..... P. 31
Assurance-médicaments ..... P. 31
Office de la protection du consommateur ..... P. 33
Cour des Petites Créances ..... P. 35
Aide juridique ..... P. 36

Informations en vrac ..... P. 37

MOT DES SERVICES AUX ETUDIANTS

Bonjour,

L'equipe des Services aux Etudiants a decide d'utiliser ce feuillet d'information pour te renseigner sur les differents services qui sont a ta disposition a l'ecole Polyvalente

L'ecole c'est important, elle te prepare pour ton avenir. A certains moments, tu peux trouver ça difficile a vivre... Certaines difficultés peuvent se présenter en cours de route et nuire a ton fonctionnement personnel et scolaire.

Tu peux:
- trouver exigeant de t'adapter aux structures d'une polyvalente qui regroupe plus de 2,000 étudiants.
- éprouver des difficultés dans tes relations avec tes professeurs, tes amis, tes parents.
- te poser beaucoup de questions quant à ton orientation future, ton potentiel, tes aptitudes.
- avoir besoin d'un coup de main dans tes difficultés personnelles, familiales ou autres.
- vouloir te connaître un peu mieux, comprendre plus ce que tu vis.
- te sentir fatigué, malade, manquer d'énergie, avoir toutes sortes de malaises qui t'empêchent de vivre pleinement.
- avoir de la difficulté à découvrir et explorer les dimensions de ta vie intérieure.

Nous voulons que tu te sentes bien dans ton école, mais tous ces éléments peuvent te pousser à quitter le milieu scolaire et parfois t'empêcher de réaliser tes projets futurs. Donc, si tu penses avoir besoin d'un appui dans toutes ces choses que tu vis, n'hésite pas à venir nous rencontrer, nous sommes là pour toi.

Nous formons une équipe, mais chacun de nous travaille dans un domaine particulier:

Service d'orientation

Service de psychologie scolaire

Service Social Scolaire

Service de Santé

Service de Pastorale

Bonne chance dans toutes tes réalisations.

L'équipe des Services aux Etudiants.

j'aurais besoin
d'aide!
M.C.

travail

PREUVE DE FREQUENTATION SCOLAIRE

Si tu veux obtenir un emploi ou demander une bourse d'étude, tu as besoin d'une référence ou d'un papier officiel de fréquentation scolaire ou d'une copie de ton bulletin. Tu peux t'adresser à la secrétaire

PLACEMENT

DEMARCHES

- Avoir sa carte "d'assurance sociale" (en s'adressant à un Centre de Main-d'Oeuvre du Canada ou à un Bureau de Poste).

- Compléter une formule de demande d'emploi au Centre de Main-d'Oeuvre du Québec.

- Faire les démarches nécessaires pour trouver un emploi.

- Songer à la mobilité de la Main-d'Oeuvre, placement a l'extérieur.

N.B.: pour ceux qui n'ont pas seize (16) ans, se procurer un certificat de controle -(permis de travail, à un Centre de Main-d'Oeuvre du Québec).

OU - Centre de Main-d'Oeuvre du Québec,

Tél:

- Centre de Main-d'Oeuvre du Canada,

Tél:

EMPLOYEUR

DOUZE (12) MOYENS POUR DEMEURER SANS EMPLOI

L'Université de New-York a fait une liste des raisons les plus fréquemment utilisées par les employeurs pour refuser l'application d'un candidat.

- Apparence personnelle médiocre.
- Arrogance, agressivité, suffisance, sentiment de supériorité, grand connaisseur.
- Incapable de s'exprimer clairement: voix faible, mauvaise diction, grammaire pauvre.
- Manque d'intérêt et d'enthousiasme; passivité, indifférence, paresse.
- Emphase très grande sur l'argent; intéret uniquement envers la meilleure offre salariale.
- Réussite scolaire faible, sur la frontière.
- Peu disposé à commencer en bas de l'échelle; souhaite beaucoup, trop têtu.
- Manque de courtoisie, mauvaises manières.
- Manifeste du dégoût pour le travail scolaire.
- Ne regarde pas l'interviewer dans les yeux.
- Poignée de main sans énergie, sans chaleur.
- Peu de sens humoristique.

(Source: brochure du Centre de Main d'Oeuvre du Québec).

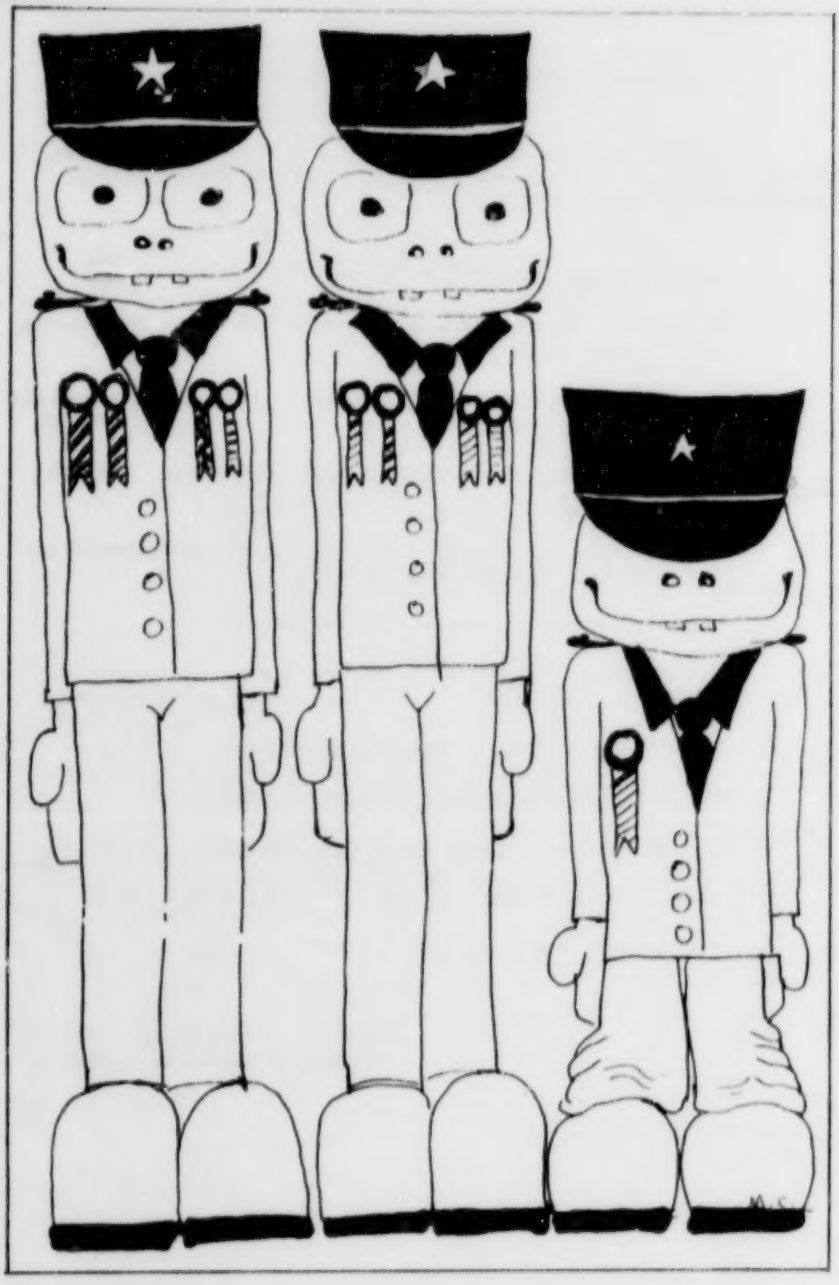

FORCES ARMEES

CONDITIONS

- Secondaire 4 complété.
- Bonne condition physique.
- Avoir 18 ans ou (17 ans avec signature des parents).

DEMARCHES

- Après avoir passé des tests d'aptitudes, un conseiller t'aidera à choisir un metier.
- Tu t'engages pour cinq (5) ans - métiers.
- Tu t'engages pour trois (3) ans - armes combattantes.

REMUNERATION DE BASE

- Environ $85.00 net par semaine nourri, logé, etc.

OÙ - Centre de Recrutement des Forces Armées Canadiennes,

OU Centre de Main d'Oeuvre du Canada,

Tél:

VOTRE PREMIER JOUR DE TRAVAIL

- Soyez ponctuels.
- Ecoutez les instructions avec attention.
- Ne mopolisez pas l'attention du groupe par votre attitude.
- Apprenez en regardant agir les autres.
- Pas de familiarité avec vos dirigeants.
- Surveillez votre apparence.
- Si vous faites une erreur, avouez-la à celui qui est responsable et apprenez à l'éviter.
- Pas de longues conversations avec vos compagnons de travail.
- Décrochez votre regard de l'horloge.
- Ne posez pas de questions inutiles, pensez par vous-mêmes.
- Rappelez-vous le nom de vos supérieurs.
- Soyez patients.

(Source: brochure du Centre de Main d'Oeuvre du Québec).

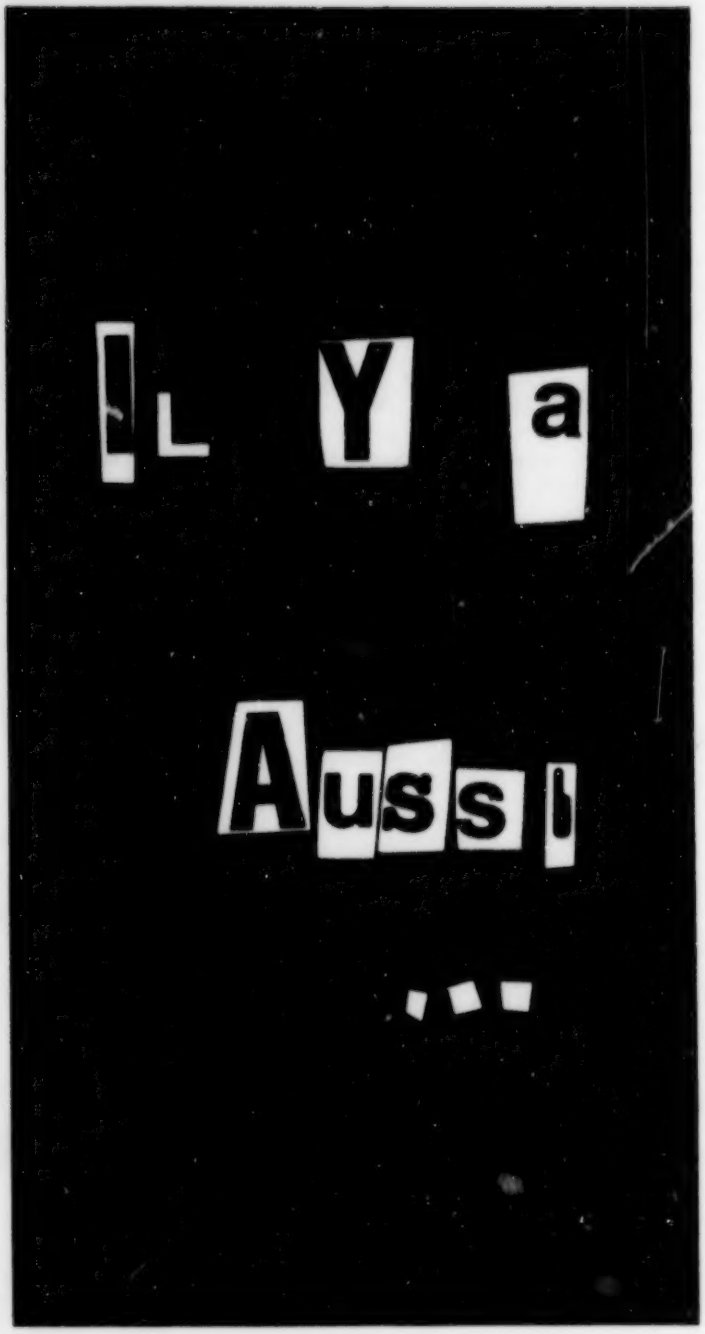
IL Y a
Aussi
...

ACCIDENTS DE TRAVAIL

CONDITIONS

- Dès qu'un accident se produit, si bénin soit-il, l'employé doit avertir l'employeur.
- Des indemnisations sont versées pour pertes de salaires, invalidités, frais médicaux, etc.
- Tout employé (sauf sur la ferme ou service domestique) est couvert.
- Tout employé: permanent, temporaire, occasionnel, à forfait (à pièce ou à montant), à salaire ou à commission.

OÙ S'ADRESSER

Au C.A.T. (Commission des Accidents de Travail),

Tel:

Au bureau d'Aide Juridique,

Tél:

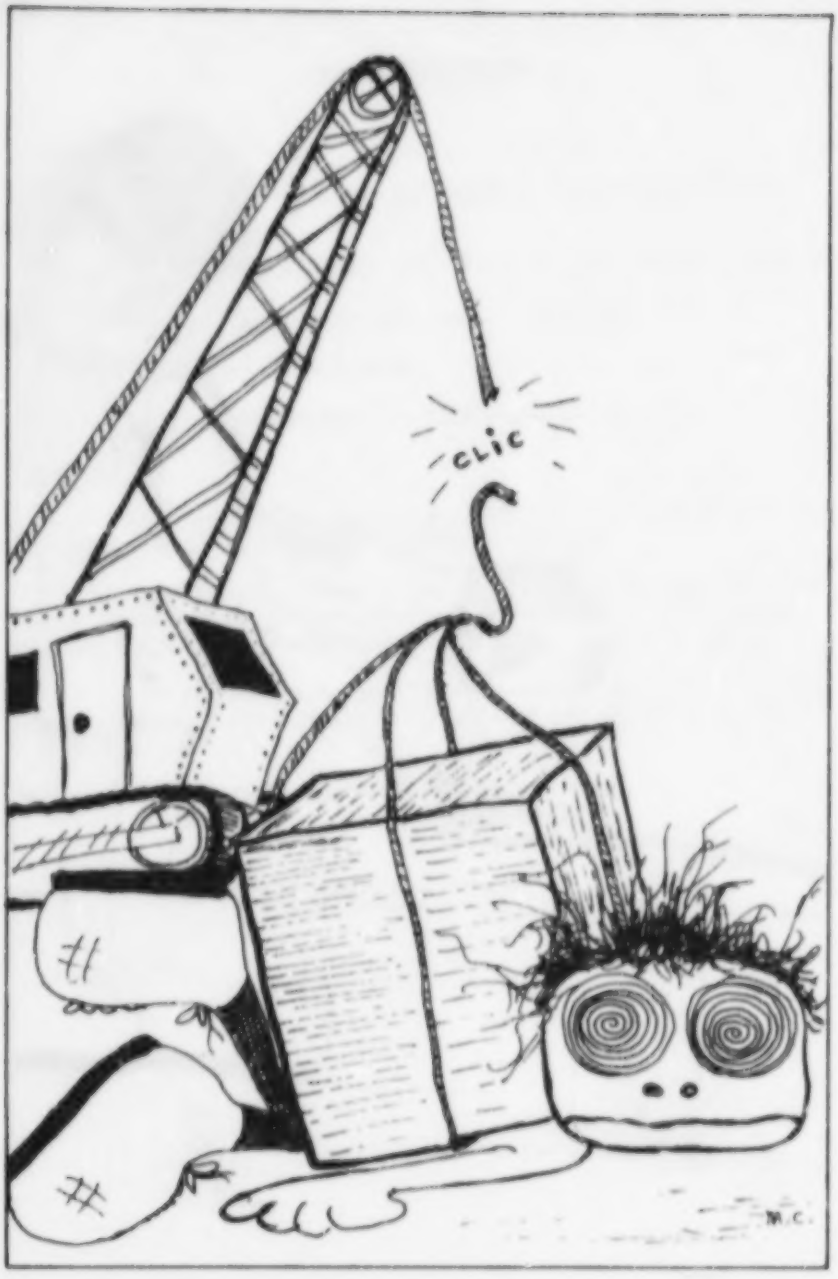
clic
M.C.

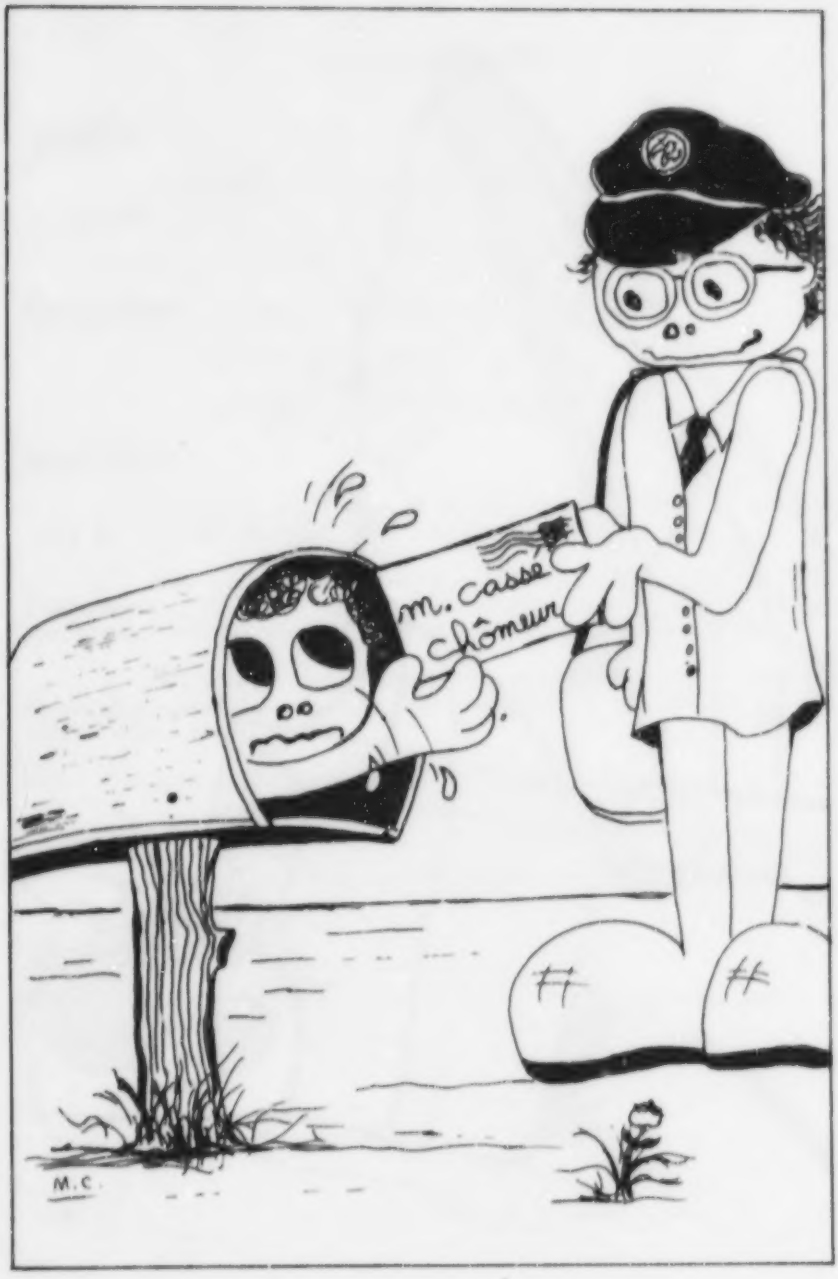
m. casse
chômeur
M.C.

ASSURANCE-CHOMAGE

CONDITIONS

Pour avoir droit aux prestations d'assurance-chomage, il faut avoir:

- travaillé dix (10) semaines sur cinquante-deux (52) semaines dans un emploi assurable.
- être mis à pied.
- être disponible pour travailler.

COURS OFFERTS

REMUNERATION

On trouvera la moyenne du salaire gagné pendant dix (10) semaines minimum et vingt (20) semaines maximum.

Mais la moyenne de salaire par semaine ne doit pas être supérieur à $265.00 ni inférieur à l'équivalent de 20 heures/sem inférieur à $67.40, tu n'as pas droit à l'assurance-chomage).

On te versera les 60% de cette moyenne. Ex: ta moyenne de salaire gagné pendant dix (10) semaines est de $100.00, tu recevras 60%: $60.00.

N.B. Ces normes sont sujettes à des changements.

Commission d'Assurance-Chômage,

Tél:

AIDE SOCIALE

"Ce n'est pas une charité mais un droit que tu possèdes pour te dépanner".

CONDITIONS

- Si tu as 18 ans, sans personne à charge.
- Si tu n'es pas inscrit à l'école secondaire.
- Si tu ne trouves pas de travail.

Tu as droit à une aide de $109.00 par mois.

AUTRES SITUATIONS

Il y a aussi d'autres situations où tu peux bénéficier d'aide sociale. (Dans certains cas, une personne de 18 ans dans l'impossibilite financière de poursuivre ses études, peut recevoir de l'aide sociale.

OÙ S'ADRESSER

Ministère des Affaires Sociales,

SERVICE D'EDUCATION AUX ADULTES

Conditions d'admissibilité

Depuis le 1er avril 1979, pour etre admissible au cours de formation générale, les clients devront avoir quitté l'école (c'est-à-dire, le réseau régulier) depuis deux (2) ans. Ces deux (2) années sont considérées en tant qu'années scolaires régulières c'est-à-dire, l'année se terminant le trente (30) juin.

Exemple:

Un étudiant qui quitte l'école le 1er janvier 1979 n'est pas admissible le 1er janvier 1981. Il ne le deviendra que le 1er juillet de cette même année.

P.S.: A compter du 1er avril 1980, la période d'attente sera de trois (3) ans, à moins d'avis contraire.

Cours offerts

L'éducation aux adultes te permet de compléter ta formation générale jusqu'en secondaire V ou de t'inscrire à la formation professionnelle. Il est à noter que tous les cours à temps plein sont gratuits.

Reconnaisssance des études

Tous les cours suivis au Service de l'éducation aux adultes sont sanctionnés par des examens, soit par le Ministère de l'Education ou par la Commission Scolaire Régionale et donnent droit selon le cas:

A) à une attestation.
B) à un bulletin.
C) à un certificat.

Si tu désires obtenir des renseignements supplémentaires, communique avec:

Responsable du Service de l'Education aux adultes,

Téléphone:

Autres bureaux:

Allocations de formation

Le Centre de Main-d'Oeuvre du Canada peut offrir des allocations de formation.

Conditions (au 1er avril 79):

- Tu as seize (16) ans.
- Tu as quitté l'école depuis deux (2) ans.
- Tu es disponible à l'emploi.

Rémunération

- Celui qui vit avec ses parents:	$10.00/sem.
- Célibataire qui ne vit pas avec sa famille:	$60.00/sem.
- Etudiant qui a 1 personne à charge:	$80.00/sem.
- Etudiant qui a 2 " " "	$95.00/sem.
- Jusqu'à concurence de:	$125.00/sem.

Où s'adresser:

- L'inscription et l'admission se fait au:

Centre de Main d'Oeuvre du Canada,

Téléphone:

Services
Questions
réponses

PROTECTION
DE
LA
JEUNESSE

SERVICE SOCIAL

SITUATION

Tu veux demander un conseil, discuter au sujet d'un probleme personnel, familial, conjugal.

Tu cherches des informations sur la contraception, une grossesse non désirée, etc... Quoi faire?

Il y a une foule de services qui sont offerts. Tu peux appeler ou t'y rendre. C'est gratuit.

OÙ

Centre des Services Sociaux

Tél:

LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Tu as moins de dix-huit (18) ans, il y a maintenant une loi pour toi. La loi sur la protection de la Jeunesse veut défendre tes droits et te protéger contre toute forme d'injustice.

Si tu as besoin d'aide, adresse-toi à tes parents, à un professeur, une infirmière, un travailleur social etc... Tu peux aussi communiquer en tout temps avec le Directeur de la Protection de Jeunesse de ta région.

OÙ

Centre de Services Sociaux

Tél:

encore
62 jours...

MERE CELIBATAIRE

Voici quelques informations générales qui peuvent varier à l'étude de chaque situation individuelle.

- Une mère célibataire mineure (à compter de 13 ans) ayant un enfant à charge a droit à un montant mensuel de $292.00 à $377.00 si elle est indépendante de ses parents et si elle a un statut d'étudiante au niveau secondaire.

- Si elle demeure avec ses parents, on enlève $85.00 par mois.

- Si elle a un statut d'étudiante de niveau secondaire et qu'elle désire poursuivre ses études, elle continue d'avoir droit a l'aide sociale.

- Une mère célibataire majeure (18 ans) ayant un enfant à charge et ayant le statut de travailleur a droit à l'aide sociale.

- Un mère célibataire mineure devient émancipée au sens de la loi à la naissance de l'enfant si elle garde l'enfant.

- Une mere célibataire (émancipée au sens de la loi) peut avoir droit á un supplément dans certains cas si elle garde l'enfant.

N.B Ces conditions peuvent varier selon les amendements à la loi.

OÙ

Pour l'aide financière:

Ministère des Affaires Sociales,
Bureau d'Aide Sociale,

Pour l'information, consultation:

Centre des Services Sociaux,

SERVICE SANTE

- Tu peux avoir ta propre carte d'assurance-maladie.
- Sauf quelques exceptions (ex: frais dentaires), les services médicaux sont gratuits.
- Par contre un examen de la vue chez l'optométriste est couvert par l'assurance-maladie.

ASSURANCE MEDICAMENT

- Les médicaments et les frais dentaires sont gratuits pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
- On demande cette carte, valide pour un an, au bureau de l'aide sociale.

auto
mação
1100...
M.C.

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

- Tu as acheté une auto usagée, une chaîne stéréo ou autre achat et tu crois t'être fait "avoir".
- Tu as signé un contrat d'achat et tu regrettes ton geste.
- Tu as effectué un emprunt à une Caisse Populaire, une banque ou une compagnie de finance et cela te semble louche...

OÙ S'ADRESSER

Si c'est ton cas, téléphone ou passe à l'Office de la Protection du Consommateur à:

Tél:

Coupable
accusé

COUR DES PETITES CREANCES

Si quelqu'un te doit $500.00 et moins, tu peux recourir à la cour des petites creances.

CONDITIONS

- Avoir plus de 18 ans.
- Les personnes agées de 18 ans et moins doivent être accompagnées de leur père.

COÛT

- $5.00 pour une réclamation de $100.00 et moins.
- $10.00 maximum pour réclamation de $100.00 et plus.

OÙ

- Adresse-toi au Palais de Justice,

Tél: Tel:

C'EST PAS COMPLIQUE ET CA COUTE PAS CHER POUR AVOIR JUSTICE

Cour provinciale,
Division des petites créances,

Tél:

BUREAU D'AIDE JURIDIQUE

ADMISSIBILITE

- Toute personne seule gagnant moins que $145.00 brut par semaine;
- Toute personne avec un dépendant ou un couple gagnant moins que $160.00 brut par semaine;
- Tout bénéficiaire de l'aide sociale;

Peut recouvrir aux services de l'aide juridique.

L'âge n'est pas un critère.

OÙ

Bureau d'Aide Juridique,

Tél:

INFORMATION EN VRAC

DEMENAGEMENT

Tu dois prévenir ton directeur.

INSCRIPTION A L'ECOLE

Tu dois te rendre à l'école et remplir un profil de cours.

CERTIFICAT DE NAISSANCE OFFICIEL

Pour $2.00, tu peux obtenir un certificat authentifié par le gouvernement en t'adressant au: Registre de la Population,
Ministère des Affaires Sociales,
845, rue Joffre,
Québec.

SALAIRE MINIMUM

- Sauf quelques exceptions, tu as droit au salaire minimum (au 1er octobre 78, salariés agés de 18 ans: $3.07
autres salaries: $3.37

- Informe-toi de tes droits en appelant:
Commission du salaire minimum,

Tél:

GROSSESSE NON DESIREE

Tu peux appeler:

Tel:

AUTRES INFORMATIONS

Pour toutes informations touchant les services du Gouvernement du Québec, appelle Communication Québec: 723-2250
ou
Zénith 26770.

Comme tu as pu le constater, ce répertoire contient une information assez sommaire. Par contre, les adresses et numéros de téléphone qui te sont donnés, te permettront d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Nous espérons que ce bottin pourra t'être utile à un moment ou l'autre et nous te souhaitons beaucoup de chance dans tes projets.

NOTES

NOTES

Achevé d'imprimer à
Québec en novembre 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
**Service des
impressions
en régie**

Novembre 1979